



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 07 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE SEPT JUILLET A 17H30, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 3 juillet 2023

Etaient présents : Bayle DAMIEN, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Pamela LUCA, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE

Absents / excusés :

Rémi CACHAT

Agnès de RETZ qui a donnée pouvoir à Martine ROUMEZY

Cécile GRANGER qui a donnée pouvoir à Laurence MOLARD

Viviane LASCOMBE

Jean-Marc LOTHEAL qui a donnée pouvoir à Damien BAYLE

Marlène POULENARD qui a donnée pouvoir à Cindy VIALETTE

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré 19 conseillers en exercice, 13 conseillers présents, 4 pouvoirs en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023**

1. Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du pacte routier pour travaux sur la voirie communales

La séance est ouverte à 17 heures 30

Avant de commencer, Monsieur Damien BAYLE propose d'ajouter un point n°2 à l'ordre du jour :

- DECLASSEMENT D'UNE PARTIE PLUS ACCESSIBLE DU CHEMIN RURAL PROLONGEANT LE CHEMIN DU RIVET POUR LE RETROCEDER A L'ENTREPRISE BF MOTEUR

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition.*

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023 est approuvé **à l'unanimité**

I. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PACTE ROUTIER POUR TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALES (Délibération 2023-057)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif « pacte routier », le département de l'Ardèche peut apporter à la commune une aide financière de 40 % plafonnée à 20 000 € par an pour des travaux de voirie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter du Département cette aide financière dans le cadre du projet de réfection du revêtement du « Chemin de Montchal » et du « Chemin de Sassolas », à hauteur de 40 % du montant HT des travaux dont le montant est estimé à 10 649 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** cette proposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter du département de l'Ardèche une subvention au titre du pacte routier à hauteur de 40% du montant HT des travaux dans le cadre de la réfection du revêtement du « Chemin de Montchal » et du « Chemin de Sassolas »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires permettant l'obtention de cette subvention ainsi que tous documents en lien avec cette opération.

II. DECLASSEMENT D'UNE PARTIE PLUS ACCESSIBLE DU CHEMIN RURAL PROLONGEANT LE CHEMIN DU RIVET POUR LE RETROCEDER A L'ENTREPRISE BF MOTEUR (Délibération 2023-058)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de déclasser une partie du chemin rural qui mène à l'entreprise BF Moteur. En effet, ce chemin n'est plus accessible en raison des diverses constructions et de son dénivelé. Ce chemin, qui ne peut plus être entretenu, ne dessert que l'entreprise BF moteur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déclasser ce chemin au droit des parcelles AA 149 (38 ca), AB 333 et AB 334 (55 ca) afin d'intégrer ces détachements à la propriété de BF moteur pour ne plus faire peser cette charge sur le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** cette proposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclasser une partie du chemin rural pour l'intégrer à la propriété de BF moteur qui en aura la charge et la responsabilité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents en lien avec cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H44

Dates des prochains conseils :

18 septembre 2023
6 novembre 2023
18 décembre 2023

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés en séance du Conseil Municipal du

Le Maire,

Damien BAYLE

La secrétaire de séance

Laurence MOLARD